

DROIT PRIVÉ

PRÉCIS

# **Droit civil**

## **Les obligations**

6<sup>e</sup> édition

**François Terré**  
**Philippe Simler**  
**Yves Lequette**

DELTA

DALLOZ

DR660

SOMMAIRE

(Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage)

# Droit civil

## Les obligations

6<sup>e</sup> édition  
1996

**François Terré**

Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)  
Membre de l'Institut

**Philippe Simler**

Professeur à l'Université Robert-Schuman (Strasbourg III)  
Doyen honoraire de la Faculté de droit,  
de sciences politiques et de gestion

**Yves Lequette**

Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)



247 44  $\frac{7}{1}$

**DALLOZ**  
**DELTA**

## SOMMAIRE

(Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage)

<b>Préliminaires</b> .....	1
<b>LIVRE 1. — LES SOURCES DES OBLIGATIONS</b> .....	19
<b>TITRE 1. — LE CONTRAT</b> .....	21
Chapitre préliminaire. — Introduction au droit des contrats ...	22
<b>Sous-titre 1. — La formation du contrat</b> .....	69
Chapitre 1. — Prolégomènes à la théorie des nullités .....	71
Chapitre 2. — L'accord des volontés .....	79
Chapitre 3. — Le contenu du contrat .....	215
Chapitre 4. — Le régime des nullités .....	308
<b>Sous-titre 2. — Les effets du contrat</b> .....	345
Chapitre 1. — La vigueur du lien contractuel .....	346
Chapitre 2. — Le rayonnement du lien contractuel .....	382
Chapitre 3. — La violation du lien contractuel .....	436
<b>TITRE 2. — LES DÉLITS ET QUASI-DÉLITS. LA RESPONSABILITÉ CIVILE</b> .....	535
Chapitre préliminaire. — Généralités .....	537
<b>Sous-titre 1. — Le fait dommageable</b> .....	549
Chapitre 1. — Le dommage .....	550
Chapitre 2. — Le fait générateur de responsabilité .....	564
Chapitre 3. — Le lien de causalité .....	664
<b>Sous-titre 2. — La réparation du dommage</b> .....	673
Chapitre 1. — Les voies de la réparation .....	674
Chapitre 2. — Les résultats .....	701
<b>TITRE 3. — LES RÉGIMES SPÉCIAUX DE RESPONSABILITÉ</b> .....	709
Chapitre 1. — L'indemnisation des victimes d'accidents du travail .....	711
Chapitre 2. — L'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation .....	720
Chapitre 3. — Les perspectives d'avenir .....	765
<b>TITRE 4. — LES QUASI-CONTRATS</b> .....	773
Chapitre 1. — Gestion d'affaires .....	775
Chapitre 2. — Le paiement de l'indu .....	782
Chapitre 3. — L'enrichissement sans cause .....	788

<b>LIVRE 2. — RÉGIME GÉNÉRAL DES OBLIGATIONS</b> .....	797
<b>TITRE 1. — EFFET OBLIGATOIRE ET DROITS DU CRÉANCIER</b> .....	799
Chapitre 1. — Rapports entre le créancier et le débiteur .....	800
Chapitre 2. — Rapports entre le créancier et les tiers .....	839
<b>TITRE 2. — MODALITÉS DE L'OBLIGATION</b> .....	887
Chapitre 1. — Le terme .....	888
Chapitre 2. — La condition .....	900
Chapitre 3. — Obligations plurales .....	916
<b>TITRE 3. — CESSIION DES OBLIGATIONS</b> .....	943
Chapitre 1. — Cession de créance .....	947
Chapitre 2. — Cession de dette. Cession de contrat .....	968
<b>TITRE 4. — EXTINCTION DES OBLIGATIONS</b> .....	977
Chapitre 1. — Le paiement .....	979
Chapitre 2. — Extinction par satisfaction indirecte ou différée du créancier (compensation, confusion, novation, délégation) .....	1031
Chapitre 3. — Extinction sans satisfaction du créancier (remise de dette, prescription extinctive ...) .....	1081

François Terré, Agrégé des facultés de droit. Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).  
Membre de l'Institut.

Philippe Simler, Agrégé des facultés de droit. Professeur à l'Université Robert-Schuman (Strasbourg).  
Doyen honoraire de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

Yves Lequette, Agrégé des facultés de droit. Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

L'*obligation* est un lien de droit permettant au créancier d'exiger du débiteur une prestation, positive ou négative.

Le *contrat* est quotidiennement à la source d'obligations : vente, échange, louage, dépôt, prêt... Et nombre de questions se posent, concernant ses conditions et ses effets, les parties, les tiers et la société tout entière. Le législateur intervient souvent au secours du débiteur.

Les obligations *extra-contractuelles* naissent le plus fréquemment d'accidents, longtemps liés à des fautes commises et connues, inhérents de plus en plus, par l'ampleur des dommages et l'exigence de réparation, à une société qui change. Mais si la loi intervient c'est surtout au secours du créancier.

Les obligations sont soumises à des règles communes : le *régime général des obligations*. Comment le créancier obtient-il satisfaction d'un débiteur ? Quel pouvoir a-t-il sur ses biens ? A qui s'en prendre ? Les solutions varient selon les situations. L'obligation n'est guère immuable et jamais éternelle. Elle peut être transmise – cession de créance, de dette, de contrat. Tôt ou tard, elle s'éteint, souvent par l'effet d'un paiement, mais aussi autrement : compensation, novation, prescription...

Au-delà d'une promesse donnée ou d'une faute commise, le droit des obligations est la voie royale de la compréhension du juridique.